



6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

L'indépendante de Givors a pour objectif
la participation de la pratique Sportif et
l'épanouissement de Tous dans le Sports

Nous engageons Tous Nos adhérents qui le Souhaitent
sans discrimination c'est l'objectif pour Tous
ce qui a un coût sur notre Budget avec des Frais

- de licence
- engagement
- Fédération

Pour une plus grande Sécurité le club investit aussi
Beaucoup dans le matériel Très coûteux
qui profite à Tous les établissements Scolaires
Mais cela est primordial dans la Sécurité
de nos adhérents

6.2.2 Composition des organes dirigeants

Le Bureau se compose de 3 Membres

- Secrétaire

- Trésorier (e)

- Président (e)

ce Bureau est complété par 7 autres membres

renouvelés chaque année